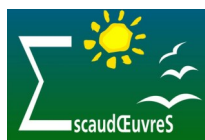


Informations sur la restauration scolaire et l'accueil périscolaire (garderies et mercredis)



Ville d'Escaudœuvres

221 rue Jean Jaurès 59161 ESCAUDŒUVRES - 03 27 72 70 70



La restauration scolaire

Chaque école assure un service de cantine le midi. Les repas sont acheminés par la société Sobrie Restauration en camion frigorifique dans chaque cantine. Les plats sont réchauffés sur place par le personnel de service. Pour une bonne organisation du service, les parents sont invités à inscrire leur enfant sur le portail famille. Les menus sont disponibles sur le portail famille dans l'onglet "Téléchargement".

TARIFS DE RESTAURATION SCOLAIRE :

Afin d'établir le tarif adapté à votre situation familiale, l'attestation C.A.F. indiquant votre quotient familial devra être déposée chaque année à l'accueil de la mairie avant le 1^{er} septembre.

Sans présentation de ce document, le tarif le plus élevé sera appliqué.

Quotient familial C.A.F.	École maternelle		École élémentaire	
	Enfant d'Escaudœuvres ou enfant du personnel communal	Enfant d'une autre commune	Enfant d'Escaudœuvres ou enfant du personnel communal	Enfant d'une autre commune
Jusqu'à 369 €	2.50 €	2.60 €	2.65 €	2.75 €
De 370 € à 499 €	2.63 €	2.73 €	2.85 €	2.95 €
De 500 € à 700 €	2.70 €	2.80 €	3.00 €	3.10 €
À partir de 701 €	3.00 €	3.10 €	3.20 €	3.30 €

Si votre quotient familial change en cours d'année, pensez à le signaler au plus vite en mairie pour que votre tarif soit révisé.

L'accueil périscolaire

L'accueil périscolaire municipal est agréé par la Protection Maternelle et Infantile (P.M.I.) et la Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (S.D.J.E.S.).

GARDERIE PÉRISCOLAIRE :

La garderie a lieu dans les écoles maternelles. Un système de navette est mis en place pour déposer les enfants de la garderie vers leur école élémentaire. Ce service est ouvert tous les jours de classe, sauf le matin de la rentrée de septembre. L'inscription s'effectue uniquement sur le portail famille. Tout enfant restant dans l'enceinte de l'école sera considéré comme restant en garderie, moyennant le paiement du service.

MERCREDIS APRÈS-MIDI RÉCRÉATIFS :

L'accueil est assuré de 9 h à 17 h. Une garderie est possible le matin dès 7 h 30 et l'après-midi jusqu'à 18 h 30. Les enfants sont accueillis à l'école maternelle Suzanne Lanoy dont l'entrée se situe la rue du marais. Vous devez signaler votre venue auprès des animateurs à l'aide de la sonnette prévue à cet effet. Les inscriptions s'effectuent aussi sur le portail famille.

ACTIVITÉS :

L'équipe d'animation se réunit régulièrement afin de préparer au mieux l'accueil de votre enfant. Elle travaille vers différents objectifs :

- ♦ épanouir votre enfant en développant sa créativité, son imaginaire et la découverte lors d'activités ludiques ;
- ♦ le responsabiliser en lui assurant sa croissance à l'autonomie et en lui faisant respecter les règles de vie quotidienne (hygiène, temps de repos, etc.) ;
- ♦ le socialiser en favorisant son apprentissage de la vie en collectivité, en veillant à la notion d'entraide, de solidarité et en réclamant le respect des autres et des biens.

TARIFS DE GARDERIE :

Le prix est fonction du quotient familial de la C.A.F. de votre foyer. **Tout quart d'heure de garderie commencé est dû.** Afin d'établir le tarif adapté à votre situation familiale, l'attestation C.A.F. indiquant votre quotient familial devra être déposée chaque année à l'accueil de la mairie avant le 1^{er} septembre.

Sans présentation de ce document, le tarif le plus élevé sera appliqué.

Enfant d'Escaudœuvres ou scolarisé à Escaudœuvres				
Quotient familial C.A.F.	Quart d'heure de garderie	Demi-heure de garderie	Demi-journée de garderie	Journée de garderie
Jusqu'à 369 €	0.06 €	0.12 €	0.75 €	1.68 €
De 370 € à 499 €	0.11 €	0.22 €	1.35 €	2.80 €
De 500 € à 700 €	0.15 €	0.30 €	1.80 €	3.60 €
De 701 € à 999 €	0.20 €	0.40 €	2.00 €	4.00 €
À partir de 1 000 €	0.25 €	0.50 €	2.33 €	4.67 €

Si votre quotient familial change en cours d'année, pensez à le signaler au plus vite en mairie pour que votre tarif soit révisé.

TARIFS DE RESTAURATION DES MERCREDIS RÉCRÉATIFS :

Quotient familial C.A.F.	École maternelle		École élémentaire	
	Enfant d'Escaudœuvres ou enfant du personnel communal	Enfant d'une autre commune	Enfant d'Escaudœuvres ou enfant du personnel communal	Enfant d'une autre commune
Jusqu'à 369 €	2.50 €	2.60 €	2.65 €	2.75 €
De 370 € à 499 €	2.63 €	2.73 €	2.85 €	2.95 €
De 500 € à 700 €	2.70 €	2.80 €	3.00 €	3.10 €
À partir de 701 €	3.00 €	3.10 €	3.20 €	3.30 €

MODALITÉS DE RÉSERVATION POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE/PÉRISCOLAIRE ET L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE :

Jour de réservation voulu pour la restauration scolaire/périscolaire ou pour l'accueil périscolaire	Réservation à effectuer avant le
Lundi	Vendredi précédent avant 12 h
Mardi	Lundi précédent avant 12 h
Mercredi	Lundi précédent avant 12 h
Jeudi	Mardi précédent avant 12 h
Vendredi	Jeudi précédent avant 12 h

Le règlement de la facture mensuelle s'effectue par prélèvement automatique ou directement à la Trésorerie de Cambrai Municipale et Hospitalière (1 rue de la Paix de Nimègue).